

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1006

présenté par
Mme Lebec et M. Lescure

ARTICLE 55 TER

À la première phrase de l'alinéa 3, supprimer le mot :

« respectivement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.